

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 6 mai 2013 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2013

NOR : INTA1311650A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues;

Vu le décret n° 2006-1779 du 23 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires relatives au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu le décret n° 2010-1346 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer et relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Catherine QUINGUE-BOPPE, administratrice civile, adjointe au sous-directeur de l'administration des ressources humaines, direction des ressources et des compétences de la police nationale, est nommée présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 2

Mme Maria-Julia ARANDA, commissaire divisionnaire, adjointe au chef du département du recrutement et de l'égalité des chances, direction des ressources et des compétences de la police nationale, est nommée vice-présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury:

- M. Eric AZOULAY, sous-préfet, secrétaire général adjoint, préfecture du Nord;
- Mme Anne-Claire CARATY, attachée d'administration, service du cabinet, préfecture de Seine-et-Marne;
- Mme Muriel LARDY, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des affaires juridiques et de l'administration locale, préfecture des Hauts-de-Seine;
- Mme Virginie REMY, attachée d'administration, adjointe au chef de la section conventions et partenariats, contentieux des dommages, bureau de la réglementation administrative et financière, direction des soutiens financiers de la gendarmerie nationale.

Article 4

Le jury sera complété en tant que de besoin par des correcteurs pour l'épreuve écrite d'admissibilité.

Article 5

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 mai 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du bureau du recrutement
et de la promotion professionnelle,*
C. HÉRIARD